



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 104

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. JHA, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le deuxième rapport du Comité :

Le Comité permanent du *développement social et économique* présente son deuxième rapport :

#### **Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 5 septembre 2013, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

#### **Questions à l'étude :**

- *Projet de loi 2 — Loi modifiant le Code de la route (sécurité du personnel d'urgence et des agents d'exécution de la loi)/The Highway Traffic Amendment Act (Respect for the Safety of Emergency and Enforcement Personnel);*
- *projet de loi 31 — Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act;*
- *projet de loi 34 — Loi modifiant diverses lois relatives à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments/The Property Registry Statutes Amendment Act;*
- *projet de loi 37 — Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act;*
- *projet de loi 40 — Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act;*
- *projet de loi 208 — Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act;*
- *projet de loi 211 — Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act.*

#### **Composition du Comité :**

- M. le *ministre* ASHTON;
- M<sup>me</sup> BLADY;
- M. CULLEN;
- M<sup>me</sup> DRIEDGER;
- M. EICHLER;
- M. GAUDREAU;

- M<sup>me</sup> la ministre HOWARD;
- M. JHA;
- M. le ministre RONDEAU;
- M<sup>me</sup> ROWAT;
- M. le ministre STRUTHERS.

Le Comité a élu :

- M. JHA à la présidence;
- M<sup>me</sup> BLADY à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. EWASKO remplace M. EICHLER.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu les neuf exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act* :

Michelle Gawronsky	Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba
Dave Sauer	Conseil du travail de Winnipeg
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Cory Szczepanski	Conseil du travail de Brandon et du district
Choele Chapple	Association manitobaine des droits et libertés
Rob Hilliard	TUAC
Clint Wirth	Particulier
Michelle Balina	Vice-présidente, Hydro-Manitoba, SCFP — local 998
Marty Dolin	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act* :

Kenton Friesen	IAEM — Association internationale des gestionnaires des urgences — conseil canadien
----------------	---

Le Comité a entendu les cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 40 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act* :

Marianne Cerilli	Conseil de planification sociale de Winnipeg
Lynne Summerville	Particulier
Gordon McIntyre	Winnipeg Rental Network
Brian Grant	Particulier
Josh Brandon	Centre canadien de politiques alternatives

Le Comité a entendu les cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 208 — *Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act* :

Andrea Richardson-Lipon	Particulier
D <sup>re</sup> Sharen Ritterman	Particulier

Maureen Penko	Association des orthophonistes et des audiologistes du Manitoba
Diana Dinon	Particulier
Darren Leitao	Particulier

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité du personnel d'urgence et des agents d'exécution de la loi)/The Highway Traffic Amendment Act (Respect for the Safety of Emergency and Enforcement Personnel)* :

Doug Dobrowolski	Association des municipalités du Manitoba
------------------	---

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act* :

Ben Kolisnyk	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
--------------	--

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 34 — *Loi modifiant diverses lois relatives à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments/The Property Registry Statutes Amendment Act* :

Peter Currie	Ontario Association of Professional Searchers of Record
--------------	---

Le Comité a reçu les deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act* :

Doug Dobrowolski	Association des municipalités du Manitoba
John Lindsay	Particulier

**Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 2) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité du personnel d'urgence et des agents d'exécution de la loi)/The Highway Traffic Amendment Act (Respect for the Safety of Emergency and Enforcement Personnel)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 31) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que le paragraphe 40(13) figurant au paragraphe 17(5) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

**Formation des membres du comité**

**40(13)** L'employeur ou l'entrepreneur principal veille à ce que les membres du comité reçoivent une formation leur permettant d'exercer de façon compétente leurs attributions à ce titre.

*Il est proposé que le paragraphe 41(8) figurant au paragraphe 18(2) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

**Formation du délégué**

**41(8)** L'employeur veille à ce que le délégué reçoive une formation lui permettant d'exercer de façon compétente ses attributions à ce titre.

**(N° 34)** — *Loi modifiant diverses lois relatives à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments/The Property Registry Statutes Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 37)** — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 40)** — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que le projet de loi soit amendé, dans le paragraphe 160.2(5) figurant à l'article 11, par substitution, à « cinq », de « sept ».*

*Il est proposé que l'article 12 du projet de loi soit amendé par suppression du paragraphe 12(2).*

**(N° 208)** — *Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que le paragraphe 1(2) du projet de loi soit amendé par substitution, à « les plus récentes recommandations du Groupe de travail canadien sur l'audition chez les enfants à l'égard des enfants en bas âge », de « les règlements ».*

*Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

**Règlements**

**4** Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement :

- a) désigner des catégories de personnes à titre de professionnels de la santé pour l'application de la définition de « professionnel de la santé » figurant au paragraphe 1(1);
- b) prendre des mesures concernant la façon dont le dépistage des déficiences auditives doit avoir lieu, pour l'application du paragraphe 1(2).

*Il est proposé que l'article 6 du projet de loi soit amendé par substitution, à « le jour de sa sanction », de « le 1<sup>er</sup> septembre 2016 ».*

**(N<sup>o</sup> 211)** — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. JHA, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD dépose le rapport annuel de Cyberaide.ca portant sur l'obligation de signaler la pornographie juvénile au Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 100)

---

Pendant la période des questions orales, M. GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet d'une réponse émanant du ministre de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines et déclare que ce dernier a émis des critiques à l'égard des députés de l'opposition en utilisant un langage et un ton irrespectueux.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. JHA et SMOOK, M<sup>me</sup> BLADY ainsi que MM. FRIESEN et ALTEMEYER font des déclarations de député.

---

L'Assemblée convient de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés pendant les séances du mardi 10 septembre et du jeudi 12 septembre afin de procéder à la deuxième lecture des projets de loi.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

M. NEVAKSHONOFF, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 9 septembre 2013 du Comité :

### **BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL**

Le Comité adopte à la majorité la proposition suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la somme maximale de DEUX MILLIARDS NEUF CENT CINQUANTE-DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE dollars (2 952 495 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

**ANNEXE**  
**PROGRAMMES NON BUDGÉTAIRES — CRÉDITS POUR 2013-2014**  
(milliers de \$)

	<b>Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires</b>
<b>Conseil des corporations de la Couronne</b>	
Fonds de développement économique local	6 800
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	2 070 000
Société manitobaine des alcools et des loteries*	
Loteries	90 400
Crédits existants — somme de 13 461 000 \$ réservée au Programme d'immobilisations des Premières nations	
Crédits supplémentaires — somme de 1 100 000 \$ réservée au Programme d'immobilisations des Premières nations	
Alcools	17 600
<b>Enseignement postsecondaire et Alphabétisation</b>	
Programme manitobain d'aide aux étudiants	29 476
Établissements d'enseignement postsecondaire	2 678
<b>Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales</b>	
Société des services agricoles du Manitoba	173 130
<b>Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce</b>	
Encouragement de l'entreprise au Manitoba	32 238
Programme manitobain de garanties pour le tournage de films	257
<b>Finances</b>	
Leaf Rapids Town Properties Ltd.	500
<b>Santé</b>	
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	92 800
Services de diagnostic du Manitoba	14 683
<b>Vie saine, Aînés et Consommation</b>	
Office de financement des organismes de service spécial Bureau de l'état civil	200
<b>Logement et Développement communautaire</b>	
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	408 733

**Infrastructure et Transports**

Office de financement des organismes de service spécial

Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	8 000
--	-------

Terres domaniales et acquisition foncière	5 000
---	-------

---

---

2 952 495

\* Des mesures législatives visant le fusionnement de la Société des alcools et de la Corporation manitobaine des loteries ont été récemment déposées.

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé avec le consentement de la majorité.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID